Bordereau attestant l'exactitude des informations - AVIGNON - 8401 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 14/10/2026 - 17229 - 2005 B 40107 - 480 736 388 - A D R AUTOMOBILES

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065-SD
(2026)
Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)
Timbre à date du service

Exercice ouvert le **01012025** et clos le **31122025** — Régime simplifié d'imposition [X] Régime réel normal [ ]

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe [ ] Si PME innovante [ ] Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-O B (entreprises de transport maritime) [ ]

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société	Adresse du siège social
SARL ADR AUTOMOBILES	
SIRET **48073638800020**	
Adresse du principal établissement	Ancienne adresse en cas de changement
59 Avenue Meynard **84600 VALREAS**	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

SIRET

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d' identification de la société mère :

B ACTIVITÉ

Activités exercées : **Commerce et réparation automobile** — Si vous avez changé d'activité, cochez la case [ ]

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Résultat fiscal Bénéfice imposable au taux normal : 0 — Bénéfice imposable à 15% : 24 211 — Déficit :

Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10% :

2. Plus-values

PV à long terme imposables à 15% : — PV à long terme imposables à 19% : — PV exonérées (art. 238 quindecies) :

Autres PV imposables à 19% : — PV à long terme imposables à 0% :

3. Abattements sur le bénéfice et exonérations

Entreprise nouvelle art. 44 sexies [ ] — Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A [ ] — Zone franche urbaine Territoire entrepreneur art 44 octies A [ ] — Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies [ ] — Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies [ ]

France ruralités revitalisation FRR art. 44 quindecies A [ ] — Zone franche d'activité nouvelle génération art.44 quaterdecies [ ] — Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies [ ] — Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies [ ] — Autres dispositifs [ ]

Bassins urbains à dynamiser (BUD) art.44 sexdecies [ ]

Sociétés d'investissements immobiliers cotées [ ] — Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) : — Plus-values exonérées relevant du taux de 15% :

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI [ ]

F CONTRIBUTION EXCEPTIONNELLE SUR LES BENEFICES DES GRANDES ENTREPRISES (CES) (cf. notice déclaration n°2065-SD)

Base d'imposition : — Chiffre d'affaires : — Taux d'imposition :

I CONTRIBUTION EXCEPTIONNELLE SUR LES GRANDES ENTREPRISES DE TRANSPORT MARITIME (CTM) (cf. notice n°2065-SD)

Base d'imposition : — Taux d'imposition :

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts :
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité :

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5% :

F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI — Si oui, indication du logiciel utilisé : ComptabiliteExpert

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable : S	Nom et adresse du conseil :
NEXT 44 Avenue Paul Laurens 26110 NYONS Tél : 04 75 26 39 10	Tél :

Identité du déclarant :

Date : Lieu : Valréas

Qualité et nom du signataire : Co-gérant

Signature : ROUSSIL Laurent

certifié conforme

Examen de conformité fiscale (ECF) [ ] — *prestataire :*

ADR Automobiles SARL
59 Avenue MEYNARD
84600 VALREAS
Tél : 04 90 35 22 15
CAPITAL 1500 €
SIRET 480 736 388 00020
TVA : FR 81 480 736 388

GREFFE DU TRIBUNAL
DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES
30 SEP. 2026
ARRIVÉE

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

IMPOT SUR LES SOCIETES
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

N° 2065 Bis-SD
(2026)

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise et date de clôture de l'exercice : **SARL ADR AUTOMOBILES** **31122025**

G RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

1. Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts	Payées par la société elle-même	(a)	
	Payées par un établissement chargé du service des titres	(b)	
2. Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s)		(c)	
3. Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		(d)	
4. Montant des distributions autres que celles visées en (a),(b),(c) et (d) ci-dessus (A préciser par nature sur les lignes e à h)		(e)	
		(f)	
		(g)	
		(h)	
5. Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(i)	
6. Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(j)	
7. Montant des revenus répartis		total (a à h)	

H RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) : - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL : Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société. Montant des sommes versées : à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement : Indemnités forfaitaires	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement : Remboursements	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6 : Indemnités forfaitaires	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6 : Remboursements
1	2	3	4	5	6	7	8
ROUSSILLON Laurent 33 place Frédéric Mistral Résidence la jacque 26130 MONTSEGUR SUR LAUZON FRANCE	113	2025	12 000				
ROUSSILLON Manon 33 Place Frédéric Mistral 26130 MONTSEGUR SUR LAUZON FRANCE	37	2025					

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

IMPOT SUR LES SOCIETES
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

N° 2065 Bis-SD (SUITE)
(2026)

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise et Date de clôture de l'exercice : **SARL ADR AUTOMOBILES** — **31122025**

I DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

REMUNERATIONS	Montant brut des salaires,abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2025, montant total des bases brutes fiscales. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.	100 701
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages	

MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À 0 %,15% ou 19 %

	Taux de 0 %	Taux de 15 % (art. 219 I a*ter* et a*quater*)	Taux de 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

① BILAN SIMPLIFIE

DGFiP N° 2033-A-SD2026

Désignation de l'entreprise : SARL ADR AUTOMOBILES — 59 Avenue Meynard — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise : 84600 VALREAS

SIRET : 4 8 0 7 3 6 3 8 8 0 0 0 2 0

Durée de l'exercice en nombre de mois * : 12

Durée de l'exercice précédent * : 12

ACTIF

			Brut 1		Amortissements-Provisions 2	Exercice N clos le 31122025 Net 3	Exercice N-1 clos le 31122024 Net 4
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial*	010	7 000	012	7 000	7 000
		Autres*	014	2 520	016 2 520		
	Immobilisations corporelles*		028	313 195	030 244 131	69 065	93 122
	Immobilisations financières* (1)		040	4 800	042	4 800	5 800
	Total I (5)		044	**327 515**	048 **246 651**	**80 865**	**105 922**
ACTIF CIRCULANT	STOCKS Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052		
	STOCKS Marchandises *		060	91 030	062 8 000	83 030	66 793
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	3 030	066	3 030	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	52 022	070 621	51 401	99 100
		Autres * (3)	072	6 228	074	6 228	8 901
	Charges constatées d'avance *		092	28 198	094	28 198	17 248
	Valeurs mobilières de placement		080		082		
	Disponibilités		084	136 635	086	136 635	139 342
	Total II		096	**317 143**	098 **8 621**	**308 523**	**331 384**
	Total général (I + II)		110	**644 659**	112 **255 271**	**389 387**	**437 306**

PASSIF

			Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	1 500	1 500
	Ecarts de réévaluation	124		
	Réserve légale	126	150	150
	Réserves réglementées*	130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132	284 173	257 746
	Report à nouveau	134		
	Résultat de l'exercice	136	**19 893**	**26 427**
	Subventions d'investissement	137		
	Provisions réglementées	140		
	Total I	142	**305 716**	**285 823**
Provisions pour risques et charges	**Total II**	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	205	348
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	35 771	52 405
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA 169 17 091)	172	37 493	34 217
	Comptes courants d'associés	173	6 143	57 452
	Autres dettes	175	4 060	7 061
	Produits constatés d'avance	174		
	Total III	176	**83 671**	**151 483**
	Total général (I + II + III)	180	**389 387**	**437 306**

RENVOIS

(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	4 800	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	4 816
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	1 000

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2033-B-SD2026

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise: **SARL ADR AUTOMOBILES** — Néant ☐ *

A - RÉSULTAT COMPTABLE

				Exercice N clos le 31122025 (1)	Exercice N-1 clos le 31122024 (2)
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	dont export et livraisons intracommunautaires	209	210	183 094	214 567
	Production vendue biens		215	214		
	Production vendue services *		217	218	301 080	278 994
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222		
	Production immobilisée *			224		
	Subventions d'exploitation reçues			226		
	Autres produits			230	4 938	4 852
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)			232	**489 112**	**498 412**
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234	180 943	181 372
	Variation de stocks (marchandises) *			236	(16 237)	14 263
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238	(74)	(1 179)
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnement)*			240		
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : ..... - immobilier : .....)			242	110 519	123 517
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	244	5 191	8 745
	Rémunérations du personnel *			250	118 847	90 730
	Cotisations sociales (dont cotisations personnelles de l'exploitant)		380	252	36 127	30 870
	Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de com-merce article 39, 1-2°, al.3 du CGI)		255	254	28 874	28 695
	Dotations aux dépréciations			256	621	
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259	262	1 641	1 888
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260			
	Total des charges d'exploitation (II)			264	**466 451**	**478 901**
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	**22 661**	**19 511**
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers		(III)	280	1 000	
	Produits exceptionnels		(IV)	290		12 652
	Charges financières		(V)	294	1 000	14
	Charges exceptionnelles	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) 347	(VI)	300		1 042
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) 348				
	Impôts sur les bénéfices *		(VII)	306	2 768	4 680
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	**19 893**	**26 427**
B - RÉSULTAT FISCAL	Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			312	**19 893**	314
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318		
	Provisions non déductibles*			322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	3 632	
	Divers*, dont intérêts excéden-taires des cptes-cts d'associés 247	écarts de valeurs liquidatives sur OPC* 248		330	1 550	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	(Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) 249)		251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997
	Entreprises nouvelles (44. sexies) 986	Jeune entreprise innovante (44. sexies A) 989	Zone de revitalisation rurales (44. quindecies) 138			342
		Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies) 991	Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies) 992			
	ZFA NG (44 quaterdecies) 345	Investissements et souscriptions outre-mer 344	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies) 993			
	Zone franche urbaine (44 octies A) 987	Zones restructuration de la défense (44 terdecies) 127	Zone France Ruralités Revitalisation (ZFRR) 181			
	dont divers* Créance due au report en arrière du déficit 346	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) 655	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite 641			350 864
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies A) 643	Déduction exceptionnelle (art 39 decies B) 645	Déduction exceptionnelle (art 39 decies C) 647			
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies D) 648	Déduction exceptionnelle (art 39 decies G) 649	Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F) 990			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS			Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2	352	**24 211**	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)			356		
	Déficits antérieurs reportables :* ..... dont imputés sur le résultat :					360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS			Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2	370	**24 211**	372

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

2033B - Divers à réintégrer au 31/12/2025

Libellé	Montant
don	1 440
AMD-Amendes et pénalités	110
Totalisation	**1 550**

2033B - Divers à déduire
au 31/12/2025

Libellé	Montant
MEC-Réduction d'impôt mécénat	864
Totalisation	**864**

③ **IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES**

DGFiP N° 2033-C2026

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **SARL ADR AUTOMOBILES**

Néant ☐*

I IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISE

			Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	7 000	402		404		406	7 000		
	Autres	410	2 520	412		414		416	2 520		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430	6 260	432		434		436	6 260		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	24 488	442	780	444		446	25 268		
	Installations générales agencements divers	450	26 851	452	3 536	454		456	30 387		
	Matériel de transport	460	233 350	462		464		466	233 350		
	Autres immobilisations corporelles	470	17 430	472	500	474		476	17 930		
Immobilisations financières		480	5 800	482		484	1 000	486	4 800		
TOTAL		490	**323 699**	492	**4 816**	494	**1 000**	496	**327 515**		

II AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Fonds commercial		495		497		498		499	
Autres immoblisations incorporelles		500	2 520	502		504		506	2 520
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520	2 731	522	844	524		526	3 575
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	16 925	532	3 239	534		536	20 164
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	11 766	542	3 888	544		546	15 654
	Matériel de transport	550	181 811	552	20 600	554		556	202 411
	Autres immobilisations corporelles	560	2 024	562	303	564		566	2 327
TOTAL		570	**217 777**	572	**28 874**	574		576	**246 651**

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

(19 %, 15 % et 0% pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR)
(Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.

1	2	3	4	5
				Cf. état 2033C-Détail
6	7	8	9	10

Immobilisation	Valeur d'actif * ①	Amortissements * ②	Valeur résiduelle ③	Prix de cession * ④	Plus ou moins-values Court terme * ⑤	Long terme 19 % ⑥	Long terme 15 % ou 12,80 % ⑦	Long terme 0 % ⑧
1								
2								
3								
4								
5	1 000		1 000	1 000				
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578 **1 000**	580	582 **1 000**	584 **1 000**	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)		579	Régularisations		590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus values.

2033C - Détail du cadre III, plus & moins values au 31/12/2025

Nature des immobilisations cédées	Valeur d'actif	Amortiss.	Valeur résiduelle	Prix de cession	Plus ou moins-values court terme	long terme 19%	long terme 15% ou 12,80%	long terme 0%
CAUTION NORCE Gerard	500		500	500				
CAUTION NORCE Gerard	500		500	500				
Totalisation	**1 000**		**1 000**	**1 000**				

④ **RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS**

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts) — Désignation de l'entreprise : **SARL ADR AUTOMOBILES** — Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions: reprises de l'exercice		Montan à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640	8 000	642		644		646	8 000
	Sur clients et comptes rattachés	650		652	621	654		656	621
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680	**8 000**	682	**621**	684		686	**8 621**

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres Immob. incorp.	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agen-cements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			982	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter
Déficits imputés			983	
Déficits reportables			984	
Déficits de l'exercice			860	
Total des déficits restant à reporter			870	

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives			381	2 457
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)	325	2 457		
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327			
Montant de la TVA collectée			374	96 416
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)			378	55 253
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant			399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			397	

IV TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS

Sommes à réintégrer pour la détermination du revenu brut social		690	
Sommes à déduire pour la détermination du revenu brut social		691	
Revenu brut social (si le montant est négatif)	692		
Revenu brut social (si le montant est positif)		693	

(5)

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFiP N° 2033-E 2026

Désignation de l'entreprise : **SARL ADR AUTOMOBILES** Néant ☐ *

Exercice ouvert le : **01012025** et clos le : **31122025** Durée en nombre de mois **12**

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectifs moyens du personnel *	376	3
dont apprentis	657	
dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I - Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	484 174
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	
TOTAL 1	106	**484 174**

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante y compris les plus-values de cessions d'immobilisations corporelles ou incorporelles non rattachées à une activité normale et courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	4 938
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues et certains abandons de créances à caractère commercial	113	
Variation positive des stocks	111	16 237
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 2	144	**21 175**

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats	121	213 543
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	47 803
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	1 641
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles rattachées ou non à une activité normale et courante	150	
TOTAL 3	152	**262 987**

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée **TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3**	137	**242 362**

V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)	117	242 362

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n°1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la ligne 117 (ci-dessus). Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE-SD.

Mono établissement au sens de la CVAE	020	X			
Chiffre d'affaires de référence CVAE			022	484 174	
Effectifs au sens de la CVAE			023	3	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)			026		
Période de référence	024	01/01/2025	160	31/12/2025	
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)			186		

(1) il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III au C.G.I.)

⑥ COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFiP N° 2033-F 2026

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt

1/1 (1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2025 N° SIRET 48073638800020

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL ADR AUTOMOBILES

ADRESSE (voie) 59 Avenue Meynard

CODE POSTAL 84600 VILLE VALREAS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	150
TOTALISATION	905	2	TOTALISATION	906	150

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom de famille ROUSSILLON Prénom(s) Laurent

Nom d'usage % de détention 75,33 Nb de parts ou actions 113

Naissance : Date 11111964 N° département 84 Commune AVIGNON Pays FRANCE

Adresse : N° 33 Voie place Frédéric Mistral

Code postal 26130 Commune MONTSEGUR SUR LAUZON Pays FRANCE

Titre (2) MME Nom de famille ROUSSILLON Prénom(s) Manon

Nom d'usage % de détention 24,67 Nb de parts ou actions 37

Naissance : Date 03012000 N° département 71 Commune LE CREUSOT Pays FRANCE

Adresse : N° 33 Voie Place Frédéric Mistral

Code postal 26130 Commune MONTSEGUR SUR LAUZON Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

---------- Déclaration des loyers professionnels

Déclaration des loyers professionnels

Déclaration des loyers au 1er janvier de l'année : 2026

Caractéristiques des locaux					
Local			Mise à jour permanente		
Référence du local Invariant du local	Précision sur l'adresse du local	Nouveau propriétaire du local	Mode d'occupation du local	Montant du loyer du local	Date de fin d'occupation du local
8413801900244520A0202643 841380190024	0059 AV MEYNARD A\01\00 84600 VALREAS	881560627 6540 SCI ST VALENTIN	Locataire	27 408,00	

Charges à payer

Etat exprimé en **euros**
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025
Total des Charges à payer		**12 161**
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		**205**
Interets courus a payer	*205*	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		**499**
Fournisseurs factures non parv	*499*	
Dettes fiscales et sociales		**8 053**
Dettes prov sur congés payés	*6 006*	
Charges sociales sur cp	*1 453*	
Taxe apprentissge libératoire	*91*	
Formation continue	*504*	
Autres dettes		**3 405**
Clients avoir a etablir	*3 405*	

Produits à recevoir

Etat exprimé en **euros**
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025
Total des Produits à recevoir		**5 557**
Autres créances clients		**2 044**
Clients fact a etablir	*2 044*	
Autres créances		**3 512**
Fournisseurs avoirs a recev	*3 512*	

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en **euros**	Période	Montants	31/12/2025
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			**28 198**
Charges constatées d'avance		28 198	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			**28 198**

A.D.R. AUTOMOBILES
S.A.R.L. au capital de 1 500 €
59 Avenue Meynard
84600 VALREAS
SIREN 480 736 388

TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 26 JUIN 2026 STATUANT SUR LES COMPTES ARRETES AU 31/12/2025

PREMIERE RESOLUTION

Les associés après en avoir délibéré donnent à l'unanimité quitus à la gérance pour sa gestion sur l'exercice clos le 31/12/2025.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée après en avoir délibéré approuve la rémunération de la gérance pour un montant de 12 000 € sur l'exercice clos le 31/12/2025.

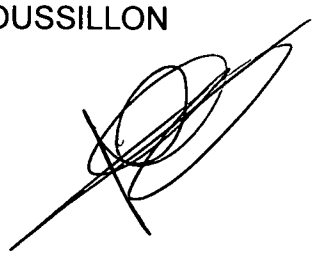
TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée après en avoir délibéré approuve les comptes sociaux arrêtés au 31/12/2025 tels qu'ils ont été présentés et décide d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice soit 19 892.83 € au poste « autres réserves ».

Fait à Valréas le 26 juin 2026

Le gérant

Laurent ROUSSILLON



A.D.R. AUTOMOBILES
S.A.R.L. au capital de 1 500 €
59 Avenue Meynard
84600 VALREAS
SIREN 480 736 388

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 26 JUIN 2026

AFFECTATION DU RESULTAT

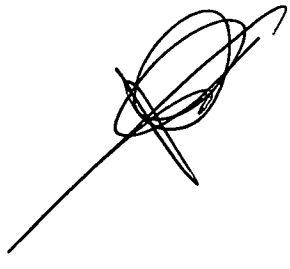
VOTE SUR LA TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée après en avoir délibéré approuve les comptes sociaux arrêtés au 31/12/2025 tels qu'ils ont été présentés et décide d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice soit 19 892.83 € au poste « autres réserves ».

Extrait certifié conforme au procès verbal de l 'assemblée générale du 26 juin 2026

Le gérant

Laurent ROUSSILLON



A.D.R. AUTOMOBILES SARL
59 Avenue Meynard
84600 VALREAS
SIREN 480 736 388
Tél : 04 90 35 22 15

GREFFE DU TRIBUNAL DES
ACTIVITES ECONOMIQUES
D'AVIGNON
2 Boulevard Limbert
BP 21063
84097 AVIGNON CEDEX 9



VALREAS LE 29/09/2026

Monsieur le Greffier,

Nous vous prions de bien vouloir trouver, joints au présent courrier, les documents suivants :

- 1 Exemplaire de notre bilan et annexes au 31 DECEMBRE 2025 ;

- 1 Exemplaire de la proposition d'affectation des résultats, soumise à l'Assemblée Générale;

- 1 Exemplaire de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice votée par l'Assemblée Générale ;

- 1 Cheque de 44.14 € à l'ordre de Greffe du Tribunal des Activités Economiques d'Avignon
-

Nous vous souhaitons bonne réception,

Et vous présentons, Monsieur le Greffier, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Gérant
Laurent ROUSSILLON